

MOTO-CLUB PARCHEMINS - LA RANDOCCITANE

Le moto-club « PARCHEMINS » organise une randonnée tout-terrain le **10 décembre 2017** à **LA TOUR BLANCHE CERCLES (24)**. Le matin, une boucle de 80 km environ, facile ; sera suivie d'un repas et d'une boucle plus courte et technique l'après-midi.

ENGAGEMENT

Nom prénom :

Adresse :

N° Téléphone : Club :

Moto :n° :

N° de Permis :date

Cie d'assurance et n° de contrat :

Montant de l'engagement et repas du midi : 45 euros x =

Repas accompagnateur : 15 euros x =

Total*

*Règlement par chèque à l'ordre du « **MC PARCHEMINS** »

Retour de cet engagement avant le **01 décembre 2017** à Francis DELORD, 7 rue des Garennes 24320 LA TOUR BLANCHE – Une annulation **non justifiée**, après le 01/12/2017, ne donnera pas lieu au remboursement. Seules seront enregistrées les inscriptions complètes : Ce **bulletin d'engagement** renseigné et signé, le **chèque**, copie des **permis de conduire** attestation **d'assurance** et **certificat d'immatriculation**, une **enveloppe pré-timbrée** à votre nom et adresse pour retour de confirmation.

Les mineurs seront acceptés **seulement** s'ils sont encadrés durant tout le parcours par un parent, tuteur ou représentant légal, participant lui aussi à la randoccitane, Ils seront placés sous la responsabilité de cet encadrant autorisé qui s'engagera par écrit quant à sa responsabilité du dit mineur,

Rendez-vous le 10 décembre 2017 à la salle polyvalente de la TOUR BLANCHE (24) :

08h00-09h00 : Contrôle des documents administratifs originaux (assurance, permis de conduire, carte grise) et la confirmation d'engagement,

Contrôle technique des motos. (pneus, éclairage, pot d'échappement en bon état, plaque d'immatriculation, leviers).

09h00 : Départ - Les motos non conformes ne prendront pas le départ.

VOTRE ENGAGEMENT IMPOSE LE RESPECT DES RÈGLES SUIVANTES :

- Cette randonnée n'est pas une compétition. Ni classement, ni chronométrage,
- Rester impérativement sur le parcours fléché, pas de contre sens, **hors piste interdit**,
- Adopter un comportement **courtois** et **respectueux** vis à vis des autres randonneurs, des riverains et de leur propriété privée. Respecter les **sites naturels** et les **cultures**.
- Application rigoureuse du code de la route, notamment dans la traversée **des villages à allure lente**,
- Maintenez votre véhicule conforme, propre (plaques) et silencieux. **Port permanent obligatoire** des équipements de sécurité homologués du pilote.(casque,gants,bottes,lunettes)
- Observer les décisions des organisateurs qui pourront modifier le parcours au cours de la journée.
- Le comportement inadapté d'un participant entraînera son exclusion immédiate, définitive et sans remboursement, L'éventuelle consommation d'alcool doit respecter les règles du code de la route,
- Le passage sur le parcours est autorisé **seulement** le 10 décembre 2017. **GPS interdit**,
- Chaque participant renonce à toutes les formes de poursuites à l'encontre du MC PARCHEMINS, des organisateurs, des propriétaires de terrains utilisés ainsi que des communes traversées en cas de dommage corporel ou matériel.

Par ma signature de cet engagement, je confirme ma participation et le respect scrupuleux des règles ci-dessus.

« lu et accepte les conditions ci-dessus » (mention manuscrite)

DATE

SIGNATURE